

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR 2024-063

Objet : emplacement bus Sport Santé – Candaele Straete

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2211.1 et suivants,
Vu la demande de Monsieur BOULOGNE, Maison Sport Santé Dunkerque 59140 afin de garantir son emplacement sur le parking de la Gare routière près du complexe sportif Deldicque, Candaele Straete,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tout véhicule, sur l'emplacement bus situé gare routière, le long du chemin piéton (voir plan ci-joint), et ce, **chaque mardi et vendredi de 9h à 12h du 14 mai au 12 juillet 2024 inclus, excepté le vendredi 24 mai et mardi 27 mai 2024 (manifestation locale).**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 12 avril 2024

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 12/04/2024
Le Maire
David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHONDT

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHONDT

Département :
NORD

Commune :
WORMHOUT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC de DUNKERQUE
Service Départemental des Impôts
Fonciers 37 RUE SAINT- MATTHIEU
59140
59140 DUNKERQUE
tél. 03.28.22.67.29 -fax
sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 12/04/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

